

**Rémunération de M. Richard Moat,
Directeur général de Technicolor depuis le 5 novembre 2019**

**Publication en application du Code de gouvernement d'entreprise
AFEP-MEDEF de janvier 2020**

Paris (France) – 31 mars 2020 - Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Technicolor rend publiques les décisions de son Conseil d'administration relatives aux éléments de rémunération de M. Richard Moat, Directeur général de la Société depuis le 5 novembre 2019.

Rémunération du Directeur général au titre de 2019

La rémunération de M. Moat au titre de ses fonctions de Directeur général comprend :

Rémunération fixe

La rémunération fixe de M. Moat en qualité de Directeur général s'élève en 2019 à 95 238 euros correspondant à une rémunération fixe de 600 000 euros calculée au *pro rata* de la durée de son mandat de Directeur général (depuis le 5 novembre 2019).

Rémunération variable

La politique de rémunération de M. Moat prévoit que, sous réserve de la réalisation d'objectifs de performance, sa rémunération variable annuelle s'élèvera à :

- zéro euro si les objectifs ne sont pas atteints
- 798 000 euros en cas de réalisation de 100 % des objectifs
- jusqu'à 150 % du bonus en cas de dépassement des objectifs (soit 1 197 000 euros).

Au titre de l'exercice 2019, M. Moat bénéficiera à titre exceptionnel d'une rémunération variable annuelle de 124 133 euros calculée *pro rata temporis*, sans être conditionnée à l'atteinte des objectifs de performance, dans la mesure où sa nomination est intervenue au cours du dernier trimestre de l'année. Cette décision a été prise par le Conseil d'administration compte tenu du travail fourni par M. Richard Moat au cours de ses premiers mois d'exercice, avec notamment le lancement du nouveau Plan stratégique 2020-2022 et du plan de renforcement de la structure financière de la Société annoncé le 13 février 2020.

Le paiement de la rémunération variable du Directeur général sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Rémunération totale

Au regard de l'ensemble des éléments de rémunération, la rémunération totale de M. Moat pour 2019 s'est donc élevée à 219 371 euros.

M. Moat n'a perçu aucun des éléments de rémunération suivants : rémunération au titre de son mandat d'administrateur, avantages en nature, rémunération pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance, indemnité de prise de fonction, régime de retraite supplémentaire, indemnité de départ ou indemnité de non-concurrence.

technicolor



*

*

*

A propos de Technicolor

www.technicolor.com – Suivez-nous : [@Technicolor](https://twitter.com/Technicolor) - [linkedin.com/company/technicolor](https://www.linkedin.com/company/technicolor)

Les actions Technicolor sont enregistrées sur Euronext Paris (TCH) et sont négociables aux Etats-Unis sur le marché OTCQX (TCLRY).

Contacts :

Relations Investisseurs : +33 1 41 86 55 95 • investor.relations@technicolor.com